

Règlement du concours de dessin

Dessinez le Papy ou la Mamie idéal(e)

Organisé du **19 mai au 30 juin 2020** par Générations Solidaires
et la Mutualité Française Normandie SSA

Article 1

Générations Solidaires et la MFN SSA organisent un concours de dessin. Le thème qui a été défini est le suivant : **Le Papy ou la Mamie idéal(e)**.

Article 2

Le concours de dessin est ouvert à tous. La participation à ce concours est gratuite. **Un seul dessin par personne.**

Article 3

Les dessins doivent être réalisés sur un support papier au format **A4 (21x29,7cm)**. Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage... (donc pas de dessin numérique).

Article 4

Les dessins doivent être accompagnés des renseignements suivants : le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse postale et mail.

Aucune inscription personnelle ne doit apparaître sur le dessin.

Le dessin et les informations doivent être envoyés à generations.solidaires@mfn-ssam.fr ou bien à l'adresse postale : MFN SSA - Concours de dessin - 22 avenue de Bretagne - 76045 Rouen Cedex 1, avant le 30 juin 2020.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans **l'une des 4 catégories suivantes** :

- Catégorie 1 : les participants de 0 à 5 ans
- Catégorie 2 : les participants de 6 à 10 ans
- Catégorie 3 : les participants de 11 à 15 ans
- Catégorie 4 : les participants de 16 ans et +

Pour chacune des 4 catégories, 1 dessin sera désigné « vainqueur » suite à une sélection par le jury dans un premier temps et au plus grand nombre de votes remportés dans un second temps.

Article 5

Le jury sera composé de salariés de la MFN SSA : du service communication, des personnes en charge du projet Générations Solidaires et des représentants de la filière personnes âgées.

Le jury se réunira entre le 1^{er} et le 14 juillet 2020 afin de sélectionner les 10 meilleurs dessins pour chaque catégorie.

Puis, du 20 juillet au 31 août 2020 tous les salariés de la MFN SSA seront invités à voter pour le dessin de leur choix via l'intranet de la MFN SSA.

Article 6

Les gagnants se verront remettre leur lot - un set de dessin - entre le 5 et le 11 octobre 2020. Il y aura 1 gagnant dans chaque catégorie, soit 4 gagnants et tous les dessins seront affichés.

Article 7

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- **19 mai 2020** : ouverture du concours
- **30 juin 2020** : clôture de la remise des dessins et du concours
- **1^{er} juillet au 14 juillet** : sélection des 10 meilleurs dessins par catégorie par le jury
- **15 juillet au 31 août** : vote des salariés
- **15 septembre 2020** : désignation des 4 gagnants
- **Entre le 5 et le 11 octobre 2020** : remise des lots

Article 8

L'organisateur est libre d'utiliser les dessins gagnants comme il le jugera utile pour son action. Les participants au présent concours autorisent l'organisateur à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication).

En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à l'organisateur.

Article 9

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 10

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 11

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 12

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement à toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 13

Les données personnelles transmises dans le cadre de la participation au concours sont traitées par la MFN SSA et ne seront utilisées que dans ce cadre. En aucun cas ces données pourront être utilisées dans un but commercial ou cédées à un tiers. Notre politique de confidentialité est accessible ici : <https://www.mfn-ssam.fr/notre-politique-de-confidentialite>